

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 13 MARS 2023

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 23
- de votants 27

L'an deux mil vingt trois

Le treize mars

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

OBJET

**CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE
D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR
UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE
D'ACTIVITÉ - (12 mois maximum
pendant une même période de 18
mois)**

Étaient présents : P. BAUDRIN C. COLLET G. COLLET MP.
THUILLET C. DESROUSSEAU H. DUMOULIN A. AIT BAHA JM.
DELANNOY C. RIFF A. MALABOEUF F. COQUELET S.
GLINEUR C. MERCIER A. DEVEMY S. SPOTO D. RAMEZ V.
PORQUET I. PLOUVIER S. PIROTTE C. GRAND H. LEDOUX G.
MONTAY JC. REZIGA

Étaient excusés : B. LE MIGNENT L. BLONDEAU B. MERESSE
L. PHILIPPE

Le Maire certifie que le compte-rendu de
cette délibération a été affiché à la porte
de la mairie le 14/03/2023

Procurations respectives à : C. MERCIER G. COLLET C. RIFF
C. COLLET

Et que la convocation du Conseil avait
été faite le 7/03/2023

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée pour remplir
les fonctions de secrétaire.

Le Maire fait part au conseil municipal d'un surcroît d'activité aux services techniques lié au remplacement des éclairages de tous les bâtiments par des éclairages LED. Il propose donc de créer un emploi occasionnel à 15h00 hebdomadaire du 1er avril au 31 août 2023 et 35h00 hebdomadaire du 1^{er} septembre au 31 décembre 2023. Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique territorial. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 385. Les congés seront payés mensuellement.

Adopté à l'unanimité

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
MAING, le 14 mars 2023

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI